

Paris, 3 novembre 2023

Erick Lacourrège, directeur général des Moyens de paiement

7 faits sur l'euro numérique

Le 18 octobre, le Conseil des gouverneurs de la BCE a approuvé le lancement de la « phase de préparation » du projet d'euro numérique. Plusieurs acteurs ont publié des documents de prise de position à l'occasion de cette étape majeure. Ces prises de position sont particulièrement bienvenues et nécessaires, car elles contribuent au débat démocratique initié en juin dernier par la publication du projet de règlement de la Commission européenne. L'Eurosystème dialogue avec toutes les parties prenantes depuis le début du projet d'euro numérique et poursuivra ces échanges lors de la phase suivante afin de garantir que la conception de l'euro numérique soit équilibrée, avec une prise en compte des commentaires et des préoccupations de tous les acteurs.

Je voudrais saisir cette occasion pour répondre à quelques préoccupations et points d'attention récemment soulevés :

1) L'euro numérique ne sera émis que s'il apporte une véritable **valeur ajoutée à l'ensemble des citoyens européens**.

Dans cet esprit, il doit être conçu pour prolonger et préserver les caractéristiques uniques des espèces dans l'espace numérique, ce qui le rendra comparable à un « billet numérique » :

- son cours légal (pour lequel nous plaidons), le rendra utilisable dans l'ensemble de la zone euro, dans tous les contextes, ce que les solutions de paiement existantes ne permettent pas ;
- son mécanisme hors ligne offrira une confidentialité comparable à celle qu'offrent les espèces. Actuellement, une telle fonctionnalité n'existe pas pour les paiements dématérialisés ;
- il sera gratuit pour les particuliers ;
- il sera conçu pour promouvoir l'inclusion financière et numérique, y compris pour les populations non bancarisées ;
- les particuliers seront libres d'utiliser l'euro numérique s'ils le souhaitent, selon leurs préférences, ce qui augmentera leur liberté de choix.

2) Afin de **réduire les coûts initiaux** pour les intermédiaires financiers et les commerçants, l'Eurosystème réutilisera dans la mesure du possible les solutions de paiement, les standards et les processus existants.

- 3) Les intermédiaires financiers joueront **un rôle clé dans la distribution de l'euro numérique, renforçant le partenariat public-privé actuellement au cœur des paiements** :
- ils demeureront responsables de toutes les interactions avec les utilisateurs, notamment l'ouverture de compte, la gestion de la relation client, la fourniture d'instruments de paiement, ou encore l'intégration dans des solutions existantes (par exemple, cartes, applications mobiles) ;
 - a contrario, l'Eurosystème ne prendra en charge que les tâches strictement nécessaires (émission, règlement et définition des règles pour la distribution) et ne gèrera pas les comptes des utilisateurs finaux ;
 - un euro numérique distribué par les banques et les autres intermédiaires permettra de maintenir leur relation avec les clients – contrairement aux *stablecoins* émis par les *Bigtechs*.
- 4) L'euro numérique favorisera l'émergence de standards d'acceptation ouverts et harmonisés dans la zone euro, qui pourront être réutilisés par les intermédiaires financiers dans leurs solutions privées, leur permettant **de réduire leur dépendance envers des acteurs non européens et de développer des solutions de paiement avec une portée paneuropéenne (telle que la solution de paiement « Wero » développée par EPI)**.
- 5) Le modèle économique de l'euro numérique envisagé par l'Eurosystème et la Commission sera **équilibré et viable pour les intermédiaires financiers**, leur permettant de générer des revenus et de réduire leurs coûts :
- ils pourront facturer des frais aux commerçants ;
 - ils pourront facturer aux particuliers des services à valeur ajoutée ;
 - l'Eurosystème supportera ses propres coûts, comme c'est déjà le cas pour les espèces, en particulier pour la gestion du *scheme* de paiement et pour le règlement des transactions, réduisant ainsi les coûts des intermédiaires.
- 6) La limite de détention imposée sur les comptes en euro numérique **réduira les risques pesant sur la stabilité financière, et nous menons actuellement des travaux plus poussés sur ce sujet important** :
- la **limite de détention n'a pas encore été calibrée**, et le sera à une date plus proche de la date d'émission pour refléter les évolutions de la situation économique ;
 - **l'euro numérique sera introduit et adopté très progressivement** sur plusieurs années, ce qui permettra aux intermédiaires financiers de mieux gérer tout impact potentiel sur les dépôts et d'ajuster leur financement en conséquence.
- 7) Le projet de règlement de la Commission cherche à **trouver le bon équilibre entre, d'une part, la protection de la vie privée et, d'autre part, la lutte contre la fraude, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme** :
- les paiements hors ligne permettront d'offrir une protection de la vie privée analogue à celle qu'offrent les espèces pour les paiements de proximité inférieurs à un certain seuil ;
 - les paiements en ligne permettront d'offrir une protection de la vie privée comparable à celle qu'offrent les solutions de paiement existantes, les exigences LCB-FT étant remplies par les intermédiaires. L'Eurosystème encourage également les co-législateurs à envisager un assouplissement de

certaines exigences relatives aux transactions en ligne à faible risque et de faible montant ;

- dans tous les cas, l'Eurosystème ne pourra jamais relier les données de paiement à un individu spécifique ;
- les co-législateurs sont désormais amenés à se positionner quant à l'opportunité de renforcer la protection de la vie privée dans les paiements numériques. Ils définiront également le bon équilibre entre la protection de la vie privée et les exigences LCB-FT.

L'euro numérique est un projet complexe et stimulant, et nous avons encore **un long chemin à parcourir** dans la prochaine phase pour analyser en profondeur tous ses aspects. À cet effet, nous continuerons de travailler en étroite collaboration avec les acteurs de marché, et plus généralement avec toutes les parties prenantes, comme nous l'avons fait durant la phase d'investigation, afin de faciliter l'intégration de l'euro numérique dans les paiements et l'écosystème financier, et de nous assurer qu'il répond à leurs préoccupations.